



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 12 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

**RÉSOLUTION 2022-12-293
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

**RÉSOLUTION 2022-12-294
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et finances
 - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de novembre 2022
 - 6.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 6.3. Entériner la date de la séance pour l'adoption du budget pour l'année financière 2023



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

- 6.4. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
- 6.5. Achat d'un système d'alarme pour l'Hôtel-de-Ville
- 6.6. Embauche de monsieur René Verf, à titre de chauffeur journalier
- 6.7. Démission de monsieur Christian Pilon, à titre de pompier à temps partiel
- 6.8. Confirmer embauche de madame Nathalie Bergeron, à titre de responsable de la bibliothèque
- 6.9. Mandat à la firme Prévost Fortin d'Aoust – recouvrement de taxes municipales impayées
- 6.10. Heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville
- 6.11. Représentant municipal auprès du centre de service scolaire des Hautes-Laurentides

7. Sécurité publique
 - 7.1. Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de L'Ascension
 - 7.2. Autoriser l'achat de matériel pour le Service de la sécurité incendie

8. Travaux publics
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale, sous volet – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - dossier 00032153-1 - 79050 (15) -20220512-015
 - 8.2. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – convention d'aide financière – dossier TLH73624
 - 8.3. Projet LASC-2021-002 – Travaux de réfection chemin de la Rivière-Rouge à L'Ascension – inspection finale et autorisation de libérer la retenue à Infrateck Construction
 - 8.4. Appel d'offres 2021-055 – Travaux de réfection des rues Jérôme et Paule – inspection finale et autorisation de libérer la retenue à Excapro Inc
 - 8.5. Résiliation de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle
 - 8.6. Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

9. Hygiène du milieu
 - 9.1. Autorisation de paiement et décompte no 1 à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc.- projet mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration

10. Urbanisme et environnement
 - 10.1. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le second projet de règlement numéro 2022-544 modifiant le règlement de zonage numéro 2000-348 visant à mettre à jour l'encadrement des dispositions entourant l'hébergement court séjour dans une résidence principale sur le territoire
 - 10.2. Adoption du règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

- 10.3. Adoption du règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale
- 10.4. Demande de permission pour l'acceptation de plan projet d'implantation non produit par un arpenteur-géomètre, pour de nouvelles constructions résidentielles
- 10.5. Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1. Versement de dons aux organismes sans but lucratif pour l'année 2023
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

3 **RÉSOLUTION 2022-12-295**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 NOVEMBRE 2022

Les membres du conseil en ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 **RÉSOLUTION 2022-12-296**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2022

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de novembre 2022, au montant de 204 980,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2022-12-297**
DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : le maire,



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

Monsieur Jacques Allard, les conseillères, mesdames Marie-Claude Bélanger, Danièle Tremblay et Annie Chevalier et les conseillers, messieurs Yves Leduc, Guy Gauthier et Raynald Stockless. Tel que requis, ce registre des déclarations sera acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2022-12-298**
ENTÉRINER LA DATE DE LA SÉANCE POUR L'ADOPTION DU
BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'entériner que la séance extraordinaire, pour l'adoption du budget pour l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations, aura lieu le lundi 19 décembre 2022, à 18 h 00, et se tiendra à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4 **RÉSOLUTION 2022-12-299**
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023 au coût de 1 268,79 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5 **RÉSOLUTION 2022-12-300**
ACHAT D'UN SYSTÈME D'ALARME POUR L'HÔTEL-DE-VILLE

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Alarme DLC inc. datée du 10 novembre 2022, pour l'achat et l'installation d'un système d'alarme à l'Hôtel-de-Ville, au coût de 3 275,40 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6 **RÉSOLUTION 2022-12-301**
EMBAUCHE DE MONSIEUR RENÉ VERF, À TITRE DE
CHAUFFEUR JOURNALIER

CONSIDÉRANT les besoins temporaires en main-d'œuvre au Service des travaux publics;

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher monsieur René Verf, à titre de chauffeur journalier 2, ayant un statut de personne



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

salariée temporaire, à compter du 12 décembre 2022, et ce, selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7 **RÉSOLUTION 2022-12-302**
DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTIAN PILON, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Pilon a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel au directeur du Service incendie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'entériner la fin du lien d'emploi de monsieur Christian Pilon, à titre de pompier à temps partiel, en date du 5 décembre 2022.

De remercier monsieur Christian Pilon pour ses onze années de service à titre de pompier ainsi que pour son excellent travail, sa disponibilité, sa collaboration et son intérêt envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8 **RÉSOLUTION 2022-12-303**
CONFIRMER EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE BERGERON,
À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Nathalie Bergeron, une période de probation était prévue (résolution 2022-07-187);

CONSIDÉRANT que madame Bergeron satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de confirmer madame Nathalie Bergeron, au poste de responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.9 **RÉSOLUTION 2022-12-303**
MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST –
RECouvreMENT DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire régler certains dossiers relatifs à des propriétés en défaut de paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu :

Que le conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité dans les dossiers de perception de taxes échues;



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

D'autoriser le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.10 RÉSOLUTION 2022-12-305
HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu qu'à compter du 12 décembre 2022, les heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville seront :

- Lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.11 RÉSOLUTION 2022-12-306
REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE DE SERVICE
SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de mandater le directeur général, monsieur Jean-Pierre Valiquette à titre de représentant de la Municipalité auprès du Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides, pour le renouvellement des ententes ainsi que pour le partage des espaces communs intérieur et extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**7.1 RÉSOLUTION 2022-12-307
AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE
DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES
CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA
RÈGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR
ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14786-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de L'Ascension en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

d'alarme pour et au nom de la municipalité de L'Ascension faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.2

**RÉSOLUTION 2022-12-308
AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE DE LA
SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à acheter le matériel requis pour le Service pour un montant n'excédant pas 16 600 \$, plus les taxes applicables.

Le montant des dépenses sera pris à même le budget de rémunération et de services professionnels, techniques et autres du Service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1

**RÉSOLUTION 2022-12-309
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS VOLET –
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – DOSSIER 00032153-1 -79050
(15) -20220512-015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Ascension approuve les dépenses d'un montant de 37 587,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2022-12-310
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
REDRESSEMENT – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE –
DOSSIER TLH73624**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (AVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Ascension confirme son engagement à réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et le directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2022-12-311
PROJET LASC-2021-002 – TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DE
LA RIVIÈRE-ROUGE À L'ASCENSION – INSPECTION FINALE ET
AUTORISATION DE LIBÉRER LA RETENUE À INFRATECK
CONSTRUCTION**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que suite à l'inspection finale des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge à L'Ascension, d'autoriser la libération de la retenue et de payer à Infrateck Construction, le montant de 38 491,16 \$, taxes incluses, comme recommandé par la firme EFEL Experts-conseils.



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4 **RÉSOLUTION 2022-12-312**
APPEL D'OFFRES 2021-055 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES
JÉRÔME ET PAULE – INSPECTION FINALE ET AUTORISATION
DE LIBÉRER LA RETENUE À EXCAPRO INC

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que suite à l'inspection finale des travaux de réfection des rues Jérôme et Paule, d'autoriser la libération de la retenue et de payer à Excapro Inc, le montant de 13 969,02 \$, taxes incluses, comme recommandé par Équipe Laurence Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.5 **RÉSOLUTION 2022-12-313**
RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE
SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA
MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est partie à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté lors de son conseil du 23 novembre 2022 une résolution à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution à adhérer à une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension s'engage à résilier, au 31 décembre 2022, l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, suivant la conclusion par la MRC de l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle avec la FQM, le cas échéant.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Ascension, tout document nécessaire pour donner effet à cette résiliation, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

8.6

**RÉSOLUTION 2022-12-314
ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES
D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est partie à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une résolution à son conseil du 23 novembre 2022, à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution, à adhérer à une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitant se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM doivent conclure une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, d'ici le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension souhaite se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :

De s'engager à conclure, avec la FQM, l'Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, tel que présentée, et ce, suivant la conclusion par la MRC de l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le cas échéant, et au plus tard le 15 décembre 2022.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Ascension, l'Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, le cas échéant.

De transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

Que la municipalité de L'Ascension dépose à la FQM sa programmation annuelle au plus tard le 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

9.1 **RÉSOLUTION 2022-12-315**
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO 1 À
L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP - PROJET MISE À NIVEAU
DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION
DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 1 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'approuver le décompte no 1 et d'autoriser le paiement de 24 108,81 \$, taxes incluses, à Hydro Mec HP Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1 **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA**
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES
À VOTER POUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-544 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
2000-348 VISANT À METTRE À JOUR L'ENCADREMENT DES
DISPOSITIONS ENTOURANT L'HÉBERGEMENT COURT
SÉJOUR DANS UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE SUR LE
TERRITOIRE

Le directeur général et greffier trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le second projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour dans une résidence principale.

10.2 **RÉSOLUTION 2022-12-316**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-543 AMENDANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE
MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE
RÉSIDENCE DE TOURISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

résidence de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.3

**RÉSOLUTION 2022-12-317
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-544 AMENDANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE
MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE
RÉSIDENTENCE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.4

**RÉSOLUTION 2022-12-318
DEMANDE DE PERMISSION POUR L'ACCEPTATION DE PLAN
PROJET D'IMPLANTATION NON PRODUIT PAR UN ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE, POUR DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS
RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale exige un plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre pour l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de personnes voulant s'établir dans la région et du manque d'employés disponibles dans le secteur de l'arpentage, ce qui a pour effet de retarder de plusieurs mois l'obtention du plan d'implantation requis;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ne pourront pas se construire cette année vu l'impossibilité d'obtention du plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres demandes de permis de construction pourraient être refusées sans ce plan requis pas la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction concerne un bâtiment principal localisé à plus de 5m des marges à respecter et de toutes contraintes (cours d'eau, lac, zone d'érosion, zone de pente, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que le conseil municipal de L'Ascension permet aux citoyens de pouvoir



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

construire de nouvelles résidences en 2023, sans plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre aux conditions suivantes :

- Le propriétaire doit déposer un croquis d'implantation pour la nouvelle résidence
- La construction doit être située à plus de 5m des marges à respecter et de toutes contraintes (cours d'eau, lac, zone de pente, etc.)
- Le propriétaire doit fournir un plan de localisation produit par un arpenteur-géomètre, dans l'année qui suit l'émission du permis, afin de démontrer que le bâtiment construit respecte les règlements municipaux.
- La résolution s'applique seulement pour les demandes de permis de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.5

**RÉSOLUTION 2022-12-319
ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE
AUX COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente doivent être maintenues afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter, tel que déposé, de renouveler pour les années 2023 à 2026, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

11.1

**RÉSOLUTION 2022-12-320
VERSEMENT DE DONS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF
POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accorder aux organismes à but non lucratif les dons suivants :



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

2 000 \$	Art et Culture + prime assuré additionnel
875 \$	Club de l'Âge d'Or + prime assuré additionnel
500 \$	Club Quad Hautes-Laurentides
100 \$	Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides
892 \$	Fondation CHDL-CRHV
200 \$	Fondation La Traversée
100 \$	Prévoyance envers les aînés
200 \$	Palliaco
5 000 \$	Action bénévole de la Rouge
1 000 \$	Association des propriétaires du Tour du Lac Blanc + prime assuré additionnel
1 000 \$	Association lac du Gros Brochet + prime assuré additionnel
1 000 \$	Association des propriétaires du lac Lynch + prime assuré additionnel
1 800 \$	Primes pour assurés additionnels

Pour un total de 14 667 \$

Ces dons seront versés au début de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
10 novembre 2022	Loisirs Laurentides	Aide financière maximale de 5000\$ pour projet Pickelball

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

**14 RÉSOLUTION 2022-12-321
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Séance ordinaire
du 12 décembre 2022

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire